

quer des habitudes d'ordre et de discipline, en sus de l'avantage de fournir une réserve de bons tireurs.

Je pourrais en dire plus long, mais je ne veux pas retenir le comité. Je conseillerais à tous ceux que la chose intéresse de lire cet article de lord Roberts, qui a été publié dans le "Times" et le "Daily Telegram" du 12 juin dernier. Je me propose d'avoir le plus tôt possible une conférence avec les représentants des différentes provinces dans le but de voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose dans ce sens. Je voudrais que cette conférence eût lieu avant la prochaine session. J'aurais bien envie de faire une autre proposition, si je ne craignais pas d'être mal compris et mal rapporté dans les journaux, mais je crois qu'au risque d'être mal compris et d'être accusé de favoriser la conscription, je me hasarderai à demander si le comité ne croit pas que les jeunes gens du Canada de moins de vingt et un ans, qui ne sont pas encore sérieusement entrés dans les travaux de la vie ne pourraient pas en justice être requis de faire gratuitement l'exercice annuel dans la milice, ou de donner un équivalent au pays. Si on réussit, ainsi que j'en ai l'espérance, à faire faire les exercices militaires aux enfants dans les écoles, la chose ne sera peut-être pas nécessaire, mais il me semble que ce ne serait pas trop demander aux jeunes gens de moins de vingt-un ans de faire une certaine somme d'exercices. Je crois qu'il suffirait de bien exposer la question pour obtenir un résultat qui ne coûterait pas grand-chose au pays, mais lui fournirait les meilleurs miliciens qu'il serait possible d'avoir, parmi lesquels on pourrait recruter la milice à très bon marché.

Je veux maintenant, Monsieur le président, traiter une question qui est probablement la deuxième en importance de celle que je viens de traiter. Celle de l'armement, des munitions et de l'équipement. Bien que je ne croie pas qu'il soit prudent d'entrer dans trop de détails, et que je ne crois pas que l'on devrait le faire, je désirerais cependant répéter ce que j'ai déjà dit dans cette Chambre, savoir : que je recevrai à mon bureau avec le plus grand plaisir, en tout temps, tout député qui viendra me demander au conseil militaire des renseignements concernant ces questions. Il y a des choses qui concernent l'armement, les munitions, etc., qu'il n'est pas désirable de discuter en Parlement, mais tout député de l'opposition ou ministériel, qui viendra demander des renseignements au département de la Milice, sera bien reçu. Nous serons toujours heureux de vous donner tous les renseignements que nous possédons. En ce qui concerne l'artillerie, une des armes les plus importantes du service, je dois dire que nous avons donné en Angleterre une commande pour le dernier et le meilleur canon de dix-huit et demi. On fabrique ces canons dans le moment, et la livraison en commencera très prochainement.

Sir FREDERICK BORDEN.

Nous avons considéré aussi qu'il serait nécessaire d'avoir des canons de 7 p. 5, 4 p. 7 et 6 pouces, et nous en avons commandé dont la livraison se fait présentement. J'ai déjà parlé des fusils. Je crois que nous avons commandé entre quinze à vingt mille fusils à la compagnie Ross, et je crois que d'ici à très peu de temps, cette compagnie pourra nous livrer mille fusils par mois, et nous nous proposons d'acheter de ces fusils jusqu'à ce que nous soyons rendus à cent mille, et j'espère plus. Nous fabriquons au pays les affûts de canon, les chariots, etc. Nous manufacturons aussi dans le pays les munitions ou nous les manufacturerons bientôt.

M. TISDALE : Pour les pièces de ces différents calibres et portées ?

Sir FREDERICK BORDEN : Pour tous. Les habillements, la sellerie, et l'équipement en général, sont tous manufacturés dans le pays, de sorte que, dans le moment, et je crois que, c'est un fait intéressant et dont nous devrions être fiers, de savoir sur les \$1,225,000 que le Parlement a votés pour l'achat de matériel, tout a été dépensé dans le Canada, excepté ce que nous avons dû payer pour l'artillerie fabriquée en Angleterre. De sorte que sur les \$1,225,000 il n'y a eu que \$500,000 qui n'ont pas été dépensés dans le pays.

M. FOSTER : Le ministre peut-il nous donner le coût comparé des mêmes articles au Canada et en Angleterre ?

Sir FREDERICK BORDEN : Le département de la Milice donne généralement le bénéfice du droit de douane, moins la préférence d'un tiers. Nous avons dans le département les prix que paie le War-Office, et sur ces prix nous basons ceux que nous payons au Canada, de sorte que le département fixe lui-même les prix. Nous payons les fusils Ross \$25 en vertu du contrat. Le War Office paie son nouveau fusil de \$21 à \$22, de sorte que si nous ajoutons les droits d'importation, le fusil anglais nous coûterait presque aussi cher que le fusil canadien. Dans la sellerie et l'habillement, je crois que la différence est bien petite. Au sujet de la fabrication des canons de plus gros calibre, le comité sera sans doute heureux d'apprendre que plusieurs manufacturiers anglais songent à établir une fonderie au Canada, et si le Gouvernement pouvait donner une commande raisonnable pour un certain nombre d'années, il n'y a aucun doute que nous verrions une fonderie de canons s'établir dans le pays. Pour ma part, je suis tout disposé à encourager l'établissement d'une fonderie de cette espèce au Canada.

Quant à avoir une milice, vaut autant l'avoir complète et se suffisant à elle-même. Personne ne peut dire quand la guerre se déclarera ni quel accident peut arriver en temps de guerre. Les communications avec la mère patrie peuvent être coupées, et si nous voulons sérieusement prendre la responsabilité de la défense de notre pays, il